



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 16/12/2024 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

en exercice: 33

Présents : 25

Pouvoirs : 6

Votants : 32

Présents Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Brigitte REGIS- MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Mme Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET

Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ

Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Olivier DEROZARD

M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD

M Roland BADOIL donne pouvoir à Sylvère MATHIEU

Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR

Absents :

Mme Chantal BERTHILLON

M Sylvain BARCET

Secrétaire : M Safi BOUKACEM

Délibérations :

1. FINANCES - Tarifs communaux au 1er janvier 2025

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte les tarifs communaux suivants à compter du 1er janvier 2025, tels que présentés dans le tableau annexé ci-joint.

2. FINANCES- Baux communaux au 1er janvier 2024

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte les taux suivants pour l'évolution des baux communaux à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Baux commerciaux et professionnels selon l'indice des loyers commerciaux : 3,73 %
- Conventions concernant les installations de téléphonie mobile et les baux commerciaux antérieurs à l'indice coût de la construction : 3,86%
- Baux locatifs à usage d'habitation et garages selon l'indice IRL : 3,26%

3. FINANCES- Budget principal - Ouverture anticipée de crédits au budget 2025

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour 5 contre (majorité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

4. FINANCES- FINANCES – Budget annexe Plan Local de l'Habitat - Ouverture anticipée de crédits au budget 2025

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

5. FONCIER - Convention de partenariat avec la CCVL pendant les travaux de rénovation de la gendarmerie

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les modalités administratives et financières définies dans la convention de partenariat entre la commune et la CCVL ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Dit que les recettes seront imputées au budget principal.

6. FONCIER- Avenant à la convention de veille et de stratégie foncière 69C076 avec EPORA et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (augmentation de l'encours)

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'avenant n°1 à la convention de veille et de stratégie foncière 69C076 portant augmentation de l'encours mobilisable à 2 000 000 € HT, à conclure avec l'EPORA et la CCVL ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondante.

7. FONCIER- Avenant à la convention opérationnelle 69C103 avec l'EPORA et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'avenant n°1 à la convention opérationnelle 69C103 relatif à l'aménagement de la zone AUD de La Maletière, à conclure avec l'EPORA et la CCVL ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondante.

8. SCOLAIRE - Participation au Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficultés au titre de l'année scolaire 2024-2025

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide intercommunal en matière scolaire (RASED de Grézieu-Monts du Lyonnais / Antenne de Saint-Martin-en-Haut)

Fixe la participation communale à 509 € au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6042 du budget principal 2024.

9. POLICE DES CHIENS ET CHATS ERRANTS - Approbation des conventions de partenariat avec la SPA et l'association 30 millions d'amis dans le cadre d'opérations de stérilisation des chats errants

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les conditions du partenariat avec la SPA et la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants ;

Désigne le cabinet vétérinaire de Vaugneray pour assurer les interventions ;

Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents s'y rapportant ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).
2. Présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) – Année 2023.

Séance levée 22h45 Vu par Nous, Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 18/12/2024 à la porte de la Mairie.

